



Assemblée générale de l'association de l'unité de programme en action culturelle

19 avril 2021

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale du 19 avril 2021 qui s'est déroulée via la plateforme Zoom à 12h30. Quorum est atteint, 20 personnes étaient présentes lors de l'ouverture de cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

Ouverture de l'assemblée à 12:31

0.2 Présidium

Il est proposé que Geneviève Marcotte soit en charge de l'animation, qu'Émeric Hébert soit en charge de la prise de notes et que Cédric Guindon soit en charge du suivi de la rencontre.

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour suivant :

0. Procédures d'ouverture

1. Élections

- 1.1 Coordonnateur/trice
- 1.2 Vice-coordonnateur/trice
- 1.3 Trésorier/ère
- 1.4 Chargé.e aux projets socioculturels
- 1.5 Agent.e de liaison
- 1.6 Coordonnateur/trice de la LACI
- 1.7 Coordonnateur/trice du Théâtre Point
- 1.8 Coordonnateur/trice du Spect'AC
- 1.9 Coordonnateur/trice du Réseautage
- 1.10 Coordonnateur/trice du comité des finissant.es

2. Liste de bars

3. Avis de motion

4. Varia

5. Procédures de fermeture

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Catherine Lauzon

Proposition d'amendement: que le point 1 devienne le point Avis de motion et d'ajouter le point 2.11 Coordonnateur/trice des intégrations.

Par Émy Girard

Appuyé par Ariane Beaudin

AU

Proposition d'amendement de mettre comme point 4 Prises de position.

Proposé par Ariane Beaudin

Appuyé par Émy Girard

AU

Retour sur la principale:

0. Procédures d'ouverture

1. Avis de motion

2. Élections

- 2.1 Coordonnateur/trice
- 2.2 Vice-coordonnateur/trice
- 2.3 Trésorier/ère

- 2.4 Chargé.e aux projets socioculturels
 - 2.5 Agent.e de liaison
 - 2.6 Coordonnateur/trice de la LACI
 - 2.7 Coordonnateur/trice du Théâtre Point
 - 2.8 Coordonnateur/trice du Spect'AC
 - 2.9 Coordonnateur/trice du Réseautage
 - 2.10 Coordonnateur/trice du comité des finissant.es
 - 2.11 Coordonnateur/trice du comité des intégrations
- 3. Liste de bars
 - 4. Prises de position
 - 5. Varia
 - 6. Procédures de fermeture

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Catherine Lauzon
AU

0.4 Adoption de procès-verbaux

Il est proposé d'adopter les procès-verbaux des assemblées générales du 27 janvier 2021 et du 3 février 2021, tels que disponibles sur le site web de l'association.

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Émy Girard
AU

1. Avis de motion

Avis de motion déposé par Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Que l'on remplace le point 4.2.6 par : «Coordonnateur(trice) des intégrations»

Que l'on ajoute 4.2.7 : «Représentant(e)s au Conseil de Programme (1re, 2e, 3e année et certificat)».

Que l'on ajoute le point 6.2

« Les groupes affiliés sont les suivants;

- La LACI
- Le Réseautage
- Le Théâtre Point
- Le Comité du bal des finissant(e)s
- Le Spect'AC
- Le Comité des intégrations

Proposition de l'ouverture de l'avis de motion déposé par Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Émy Girard
 Appuyé par Catherine Lauzon
 AU

Proposition d'adoption de l'avis de motion déposé par Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Émy Girard
 Appuyé par Pénélope Sévigny
 AU

Avis de motion déposé par Ariane Beaudin

Que soient ajoutés au Statuts et règlements les points suivants :

- “4.13 L'ouverture de l'assemblée doit inclure une reconnaissance du territoire, soit une lecture du texte suivant, ou une reformulation qui en respecte l'esprit, par le présidium :

Nous reconnaissons que cette assemblée a lieu sur des terres non cédées. De ce fait nous reconnaissons la nation Kanien'kehá: ka comme gardienne des terres et des eaux de Tiohtiá:ke / Montréal, qui est historiquement connu comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations, et aujourd'hui, une population autochtone diversifiée, ainsi que d'autres peuples, y résident. C'est dans le respect des liens avec le

passé, le présent et l'avenir que nous reconnaissons les relations continues entre les Peuples Autochtones et autres personnes de la communauté montréalaise.”

et que subséquemment, l'actuel point 4.13 soit décalé et devienne le point 4.14.

- “5.8.6 Ouverture

L'ouverture des réunions du conseil doit inclure une reconnaissance du territoire, soit une lecture du texte suivant, ou une reformulation qui en respecte l'esprit, par le présidium :

Nous reconnaissons que cette réunion a lieu sur des terres non cédées. De ce fait nous reconnaissons la nation Kanien'kehá: ka comme gardienne des terres et des eaux de Tiohtiá:ke / Montréal, qui est historiquement connu comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations, et aujourd'hui, une population autochtone diversifiée, ainsi que d'autres peuples, y résident. C'est dans le respect des liens avec le passé, le présent et l'avenir que nous reconnaissons les relations continues entre les Peuples Autochtones et autres personnes de la communauté montréalaise.”

Avis de motion déposé par Annabelle Garon à l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2020

“Changer le point 9.2 pour ce qui suit:

Seule l'Assemblée générale peut, dans les limites de sa juridiction, modifier ou révoquer les présents Statuts et règlements par l'adoption d'un avis de motion à cet effet. Un avis de motion peut être déposé à n'importe quel moment au siège social de l'association, lors d'une assemblée générale ou envoyé au courriel officiel de l'association.”

Proposition de l'ouverture de l'avis de motion d'Annabelle Garon déposé à l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2020

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Catherine Lauzon
AU

Proposition d'amendement: L'avis de motion doit être déposé au moins 10 jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée générale ou il sera traité.

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Ariane Beaudin
AU

Retour sur la principale:

“Changer le point 9.2 pour ce qui suit:

Seule l’Assemblée générale peut, dans les limites de sa juridiction, modifier ou révoquer les présents Statuts et règlements par l’adoption d’un avis de motion à cet effet. Un avis de motion peut être déposé à n’importe quel moment au siège social de l’association, lors d’une assemblée générale ou envoyé au courriel officiel de l’association. L’avis de motion doit être déposé au moins 10 jours ouvrables avant la tenue de l’assemblée générale ou il sera traité.”

Proposition d’adopter l’avis de motion d’Annabelle Garon déposé à l’assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2020.

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Catherine Lauzon
AU

2. Élections

Proposition que les élections se fassent par vote secret.

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Catherine Lauzon
AU

2.1 Coordonnateur/trice

Annabelle Garon est proposée au poste de Coordonnatrice de l’AEUPAC
Par Annabelle Garon

Élue à majorité

2.2 Vice-coordonnateur/trice

Maude Boudreau est proposée au poste de Vice-coordonnatrice de l’AEUPAC

Par Roxanne Choquet
Maude Boudreau accepte

Élue à majorité

2.3 Trésorier/ère

2.4 Chargé.e aux projets socioculturels

Roxanne Choquet est proposé.e au poste de Chargé.e aux projets socioculturels de l'AEUPAC

Par Maude Boudreau
Roxanne Choquet accepte

Élu.e à majorité

2.5 Agent.e de liaison

Catherine Lauzon est proposée au poste d'agente de liaison de l'AEUPAC

Par Évelyne Morisset
Catherine Lauzon accepte

Élue à majorité

2.6 Coordonnateur/Coordonnatrice de la LACI

2.7 Coordonnateur/Coordonnatrice du Théâtre Point

Angélie Jacque est proposée au poste de Coordonnatrice du Théâtre Point

Par Maude Fortin
Angélie Jacque accepte

Élue à majorité

2.8 Coordonnateur/Coordonnatrice du Spect'AC

Guillaume Leclerc et Jeanne Leclerc sont proposés au poste de Coordonnateur/trice du Spect'AC

Par Catherine Lauzon

Refusé

2.9 Coordonnateur/Coordonnatrice du Réseautage

Francis Morin est proposé au poste de Coordonnateur du Réseautage

Par Catherine Lauzon

Francis Morin accepte

Élu à majorité

2.10 Coordonnateur/Coordonnatrice du comité des finissant.es

Catherine Lauzon est proposée au poste de Coordonnatrice du comité des finissant.es

Par Annabelle Garon

Refusée

2.11 Coordonnateur/trice des intégrations

Guillaume Leclerc est proposé au poste de Coordonnateur des intégrations

Par Maude Fortin

Refusé

3. Liste de bars

Proposition d'adopter la liste de bars proscrits, telle que disponible sur le site web de l'association.

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

4. Prises de position

Prise de position écrite par Ariane Beaudin

Considérant que le présent gouvernement ne reconnaît pas la présence du racisme systémique,

Considérant que le Premier ministre François Legault et les tenants de la droite dans l'espace public tiennent un discours pour une liberté académique qui permettrait de perpétuer l'oppression des groupes marginalisés,

Considérant les récentes polémiques sur l'utilisation du mot en N* à l'UQAM et dans d'autres institutions universitaires,

Considérant la montée de la haine et du racisme suite à la pandémie de la COVID-19 et la relative polarisation de la population qui en découle,

Considérant la récente création du poste de Chargé-e à l'éducation inclusive qui témoigne la sensibilité de l'AEUPAC par rapport à ce genre d'enjeu,

Il est proposé :

Que l'AEUPAC dénonce l'instrumentalisation de la « liberté académique » et de la « liberté d'expression » lorsqu'elles servent à justifier le droit de prononcer des discours ou d'exercer des actions haineuses ou dégradantes particulièrement lorsque celles-ci sont racistes, colonialistes, xénophobes, transphobes, homophobes, sexistes, misogynnes, antiféministes, classistes ou capacitistes.

Que l'AEUPAC dénonce la tenue d'événements à tel caractère, particulièrement au sein de l'UQAM. Qu'elle appuie toute action servant à les dénoncer ou à en empêcher la tenue, lorsque jugé pertinent, à la hauteur de ses moyens.

Que l'AEUPAC appuie la diffusion de connaissances issues des personnes et des communautés marginalisées sur le plan social et au sein de l'UQAM et qu'elle appuie l'organisation d'événements et d'actions au bénéfice de ces personnes et de ces communautés (anti-racistes, queer, trans, intersexes, féministes, anticlassistes et anticapacitises) dans le meilleur de ses moyens, notamment financièrement.

Que l'AEUPAC appuie et s'engage dans la création et dans la sauvegarde d'espaces bienveillants («safer spaces/brave spaces») au sein du milieu universitaire et qu'elle les utilise elle-même.

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Catherine Lauzon
AU

Positionnement de l'AEUPAC sur les avis de motions déposés à l'AFELC

CONSIDÉRANT QUE les avis de motions proposés sont très volumineux, ce qui rend la tâche de se positionner sur lesdits avis de motion très difficile;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces avis augmentent sensiblement le pouvoir discrétionnaire des membres exécutant.e.s vis-à-vis de son instance suprême, soit l'Assemblée générale;

CONSIDÉRANT QUE l'AFELC a le devoir « de défendre et promouvoir les droits et intérêts des étudiants et des étudiantes de la Faculté de communication et de l'École de langues de l'UQAM »;

CONSIDÉRANT QUE l'AFELC a le devoir « d'offrir des services aux étudiants et aux étudiantes de l'École de langues et la Faculté de communication de l'UQAM »;

CONSIDÉRANT QUE l'AFELC a le devoir « de créer et d'entretenir des liens avec les associations étudiantes des programmes qui la composent »;

CONSIDÉRANT QUE l'AFELC a le devoir « de promouvoir et d'organiser des activités sociales, culturelles et sportives et d'encourager la participation des étudiants et des étudiantes de la Faculté de communication et de l'École des langues de l'UQAM » ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de délégation des membres siégeant sur la TAC relève des statuts et règlements des associations de programme;

CONSIDÉRANT QUE les groupes affiliés en Action Culturelle font partie intégrante de la vie étudiante du programme, que ceux-ci poursuivent leurs activités même en temps de COVID, que ceux-ci offrent des activités aux membres de l'AFELC, et que ceux-ci dépendent en partie du financement de l'AFELC;

QUE l'AEUPAC se positionne contre l'avis de motion déposé le 25 mars 2021 qui vise à modifier les points 3, 4 et 5 du chapitre 9 portant sur les « dispositions financières », portant entre autres sur l'abolition de la péréquation, la diminution du pourcentage accordé pour les subventions des projets étudiants, et l'abolition du financement des groupes affiliés;

QUE l'AEUPAC se positionne contre l'avis de motion déposé le 25 mars 2021 qui vise à

modifier le point 9 du chapitre 4 portant sur la diminution du quorum des Assemblées générales;

QUE l'AEUPAC se positionne contre l'avis de motion déposé le 25 mars 2021 qui vise à modifier le point 9 du chapitre 6 portant sur la diminution du quorum du conseil exécutif;

QUE l'AEUPAC se positionne contre l'avis de motion déposé le 25 mars 2021 qui vise à modifier le point 6 du chapitre 5 portant sur les « élections et nominations » des membres de la *Table d'action et de concertation* (TAC).

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Francis Morin

Demande de la question préalable par Catherine Lauzon

Pour: 10

Contre: 1

Abstention: 1

Question préalable adopté à majorité

Retour sur la proposition:

Pour: 5

Contre: 3

Abstention: 5

Proposition non adoptée

Proposition privilégiée de mettre la prise de position en dépôt

Proposé par Émy Girard

Appuyé par Annabelle Garon

AU

5. Varia

6. Fermeture de l'assemblée

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

Fermeture de l'assemblée à 14:45

Signature du secrétaire d'assemblée le 19 avril à : *Émeric Hébert*